

Image not found or type unknown



Donation de son vivant des grands parents

Par **trueline**, le **15/06/2009** à **20:38**

Bonjour,rrrnJe vous contacte pour des renseignements,rrrnJ'ai mon grand pere qui souhaite donner à ma petite soeur et a moi même la somme de 8000 euros chacun dans le but d'acquérir un bien immobilier dans la futur.rrrnNotre question est simple, quelles sont les démarches à effectuer afin de faire cette transaction si cela est bien entendu possible, en effet nous ne voudrions pas avoir de problèmes en cas de mise sous tutelle ou curatelle par la suite voir en cas de décès.rrrnIl est actuellement fâché avec ses enfants et souhaite garder des liquidités de coté (100 000 euros) en cas de besoin (maison de retraite ou autre)rrrnPourriez vous m'indiquer si cela est possible et si oui quelles sont les procédures (papiers devant notaire, simple lettre ?)rrrnMerci rrrnCordialement